

Ce que votre dossier doit contenir*
<input type="checkbox"/> Reçu du dépôt affecté à l'ouverture
<input type="checkbox"/> Demande de financement
<input type="checkbox"/> Plan de trésorerie des 6 prochains mois
<input type="checkbox"/> Les relevés bancaires des 12 derniers mois + un Relevé d'Identité Bancaire
<input type="checkbox"/> Copie de l'inscription au registre de commerce
<input type="checkbox"/> Copie du récépissé de déclaration d'existence (pour les associations, les ONG, etc.)
<input type="checkbox"/> Attestation de situation fiscale
<input type="checkbox"/> Statuts de la société (SA, SARL, SNC)
<input type="checkbox"/> Copie de la CNIB du promoteur (pour les entreprises individuelles) ou du dirigeant (pour les sociétés et autres)
<input type="checkbox"/> Bons de commande
<input type="checkbox"/> Frais de dossier
<input type="checkbox"/> Cas particulier des salariés : 3 derniers bulletins de paie ; Contrat de travail ; 6 derniers relevés bancaires + un Relevé d'Identité Bancaire ; Attestations de virements irrévocables et de non-engagement à récupérer à FIDELIS FINANCE-BF ; Certificat de présence au corps précisant l'âge de départ à la retraite pour les militaires.

* En fonction de la spécificité de l'opération, FIDELIS FINANCE-BF pourra vous demander des documents supplémentaires.

Frais de dossier (susceptibles de changement sans préavis) :

A- Prêts salariés

Les frais de dossiers des demandes de prêts types salariés sont fixés comme suit :

- Pour le prêt scolaire et tout prêt dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois, 1% du montant du concours sollicité avec un minimum de perception de 15 000 F CFA HT
- Pour les autres prêts salariés, 1% du montant du concours sollicité avec un minimum de perception de 25 000 F CFA HT

Le niveau du dépôt de la clientèle salariée est de 5 000 F CFA, en plus duquel un acompte sur frais de dossiers non remboursable de 10 000 F CFA HT minimum sera perçu au moment du dépôt du dossier.

B- Autres prêts

Toute demande de financement ne relevant pas de la catégorie des salariés est soumise au paiement de frais d'études de dossier fixés à 1% du montant du concours sollicité avec un minimum de perception de 50 000 F CFA HT.

En plus du dépôt affecté aux différentes catégories d'entreprises et de sociétés, comme ci-après :

- PME/PMI/Entreprises individuelles : 15 000 F CFA
- Grandes Entreprises : 25 000 F CFA

La réception de tout dossier de demande de financement est conditionnée au paiement d'un acompte non remboursable dont le taux est de 50% du montant total HT des frais d'études de dossier avec un minimum de perception de 50 000 F CFA HT.